



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 4383

Texte de la question

MAINTIEN DE L'ORDRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Gomes, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Gomes. Ma question s'adresse à Mme la ministre des outre-mer.

Madame la ministre, la Nouvelle-Calédonie connaît depuis plusieurs semaines des événements graves, notamment sur le territoire des communes du Mont-Dore et de Païta. Un jeune homme a été tué, des gendarmes et des pompiers ont été blessés, des entreprises, une ferme et une école saccagées.

La population calédonienne est exaspérée par ces troubles récurrents à l'ordre public, qui gangrènent gravement le vivre ensemble dans notre pays.

Dans ce contexte, c'est un esprit de responsabilité qui doit collectivement nous guider.

Esprit de responsabilité, d'abord, en ce qui concerne le maintien de l'ordre. On ne peut laisser des mineurs multirécidivistes, notamment de nombreux délinquants très bien connus des services, continuer à bloquer la circulation pendant plusieurs jours ou tirer avec des armes de chasse de gros calibre sur les automobilistes, les gendarmes ou les pompiers.

Ces auteurs de faits extrêmement graves doivent être interpellés, jugés et incarcérés. Il y va de l'autorité de la République mais aussi de notre capacité collective, dans notre pays, à continuer à construire le vivre ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

Esprit de responsabilité, également, en ce qui concerne notre jeunesse. L'immense majorité de la jeunesse calédonienne – de toutes les ethnies – réussit à s'insérer en dépit d'un contexte économique difficile. Une part de cette jeunesse, issue notamment des 600 jeunes qui, chaque année, sortent de notre système scolaire sans qualification, sans diplôme et sans emploi, est aujourd'hui laissée sur le bord de la route. Nous devons l'accompagner, État et collectivités calédoniennes unis.

Voilà pourquoi, madame la ministre, ma question est la suivante : quelles sont les mesures auxquelles l'État entend donner corps, dans le prolongement de la réunion du comité des signataires qui s'est tenue le 7 novembre, pour accompagner les collectivités calédoniennes dans les politiques qu'elles mènent en matière de jeunesse, de prévention de la délinquance et en ce qui concerne Saint-Louis ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Ericka Bareigts, *ministre des outre-mer*. Monsieur le député, vous évoquez une situation extrêmement grave, que je suis personnellement, en lien avec le Haut-commissaire et les élus locaux.

Depuis trente ans, nous le savons, il y a eu d'immenses réalisations grâce au dialogue, à l'échange et à l'esprit de responsabilité, mais la responsabilité, c'est aussi de savoir sanctionner fermement ceux qui portent atteinte au vivre ensemble calédonien, au fameux « destin commun ».

Avec les ministres de l'intérieur et de la justice, nous avons reçu les élus calédoniens il y a dix jours. Un message fort est envoyé aujourd'hui par l'État : cinquante-trois policiers et gendarmes supplémentaires seront déployés sur le territoire et une brigade de prévention de la délinquance juvénile sera créée.

Nous sommes convaincus que nous devons aller plus loin et renouveler l'effort en direction de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que le contrat de développement pour la période 2017-2021, que j'aurai l'occasion de signer très prochainement chez vous, comporterait onze opérations en faveur de la jeunesse, pour un montant de près de 15 millions d'euros de crédits d'État.

Trois projets seront spécifiquement consacrés à la tribu de Saint-Louis, où l'État investira plus de 4 millions d'euros en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse.

Nous consentons aussi un effort particulier s'agissant du service militaire adapté – le SMA –, puisque, en 2017, le régiment du service militaire adapté accueillera 575 bénéficiaires, soit quarante-cinq de plus.

Ensuite, nous continuerons la réflexion sur la possibilité de créer un établissement pour l'insertion dans l'emploi – EPIDE –, et sur le service civique calédonien, idée qui vous est chère.

Il faut dès maintenant engager la réflexion...

M. le président. Je vous remercie, madame la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gomes](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4383

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2016](#)